

*L'Adresse—M. Penner*

élargissement du rôle de la Banque d'expansion industrielle et amélioration de ses services; aide aux caisses d'épargne et de crédit et meilleur accès des petites entreprises aux facilités de financement. Je souscris à toutes ces propositions, monsieur l'Orateur. La Banque d'expansion industrielle est venue en aide aux entreprises lorsque celles-ci n'avaient personne d'autre vers qui se tourner. Il est vrai que, comme l'a dit l'honorable député d'Algoma (M. Foster), le taux d'intérêt exigé est relativement élevé, mais au moins les entreprises ont pu financer de cette façon leur installation ou leur expansion. Le caractère urgent de l'aide à fournir aux entreprises pour faciliter leur financement ne fait aucun doute. Tout ce que nous ferons pour venir en aide aux institutions de financement profitera certainement au Canada et à ses habitants. On compte aujourd'hui dans le monde 55,000 sociétés de financement qui regroupent 38 millions de membres. Au Canada, une personne sur quatre est membre d'une société de financement, c'est-à-dire que 5,750,000 Canadiens participent à 4,500 de ces sociétés. L'Ontario à lui tout seul compte un million de membres et 1,400 sociétés de crédit. Lorsque le gouvernement déclare dans le discours du trône qu'il veut élargir le rôle de la Banque d'expansion industrielle, faciliter le financement des petites entreprises et venir en aide aux sociétés de crédit, je ne peux que reconnaître qu'il s'agit là de mesures nécessaires.

Il faut se demander, toutefois, à quoi servent les banques à charte dans ce pays, sinon à payer de substantiels dividendes à leurs actionnaires. Les actions des sociétés bancaires sont cette année encore parmi les plus recherchées et ce n'est guère surprenant. Le total des bénéfiques toutes taxes payées des huit banques à charte canadiennes a atteint 229,956,000 dollars au cours de l'année se terminant le 31 octobre 1972, soit une augmentation de 23.2 p. 100 par rapport à l'année financière 1971. Les banques sont en mesure de gonfler leurs bénéfiques en réduisant les taux d'intérêt sur les dépôts qui leur sont confiés, en augmentant au maximum les frais de service et en n'accordant de prêts que pour des projets qui présentent peu de risques.

Il est évident, dans ces circonstances, qu'elles vont préférer les projets qui lui sont soumis par les grandes compagnies américaines à ceux des petites sociétés canadiennes. Monsieur l'Orateur, il n'est pas juste que nos banques aident les compagnies américaines à mettre la main sur les entreprises canadiennes. Il me semble que la politique de prêts de nos banques devrait respecter l'intérêt national. Elles devraient investir au Canada pour une part proportionnelle à celle des ressources qu'elles en tirent. Des récentes études montrent qu'il n'y a pas de pénurie de capitaux au Canada. Les capitaux que les Canadiens exportent aux États-Unis dépassent considérablement en volume les capitaux nouveaux qu'investissent les américains dans notre pays. Une des grandes lacunes de nos banques, c'est qu'elles n'accordent pas suffisamment de fonds à des régions particulières du Canada, notamment les régions en voie de développement, ni ne permettent à leurs succursales locales d'affecter les fonds pour servir au mieux les intérêts régionaux.

Il est question dans le discours du trône de mesures visant à accroître la participation canadienne à la propriété et au contrôle des projets d'exploitation des richesses naturelles. Monsieur l'Orateur, des différends concernant les compétences peuvent surgir, mais il est clair qu'il faut agir pour que les régions pourvues de richesses natu-

relles soient véritablement propriété canadienne plutôt que de simples frontières économiques des États-Unis.

Comme les Américains augmentent rapidement leurs demandes pour certaines matières premières canadiennes, à la suite de l'expansion de l'industrie américaine et de l'épuisement progressif de leurs ressources nationales, le Canada se trouve dans une situation avantageuse, et pourtant très dangereuse. A courte échéance, les producteurs canadiens feront manifestement des bénéfices, mais, en retour, il y aura à longue échéance le risque d'un drainage complet de ressources canadiennes. Un bon marché peut signifier demain une dépossession complète.

Dans l'histoire de la mise en valeur des ressources canadiennes, on a mis l'accent à différentes époques, et dans une mesure variable, sur l'exploration, la conservation et la gestion. Aujourd'hui, à propos de la mise en valeur et de l'élaboration de quelque nouvelle politique, il faut reconnaître la nécessité d'une gestion ordonnée de nos ressources. Même si la recherche ne fait pas prévoir la rareté à court terme, les considérations à long terme soulignent la nécessité de mesures immédiates pour empêcher le rapide épuisement de nos ressources naturelles non renouvelables. Seule une politique de gestion ordonnée assurera aux générations à venir le rendement maximum de nos ressources; seule une politique de gestion ordonnée permettra de concilier de façon rationnelle les objectifs de la croissance économique et de la qualité du milieu.

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur les ressources en eau du nord-ouest de l'Ontario. Nous possédons l'une des plus importantes réserves d'eau courante du monde. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario mènent à l'heure actuelle une étude conjointe visant à évaluer l'étendue des ressources en eau de notre région. Cette activité nous rend très nerveux et nous met quelque peu mal à l'aise, monsieur l'Orateur. Les gouvernements fédéral et provincial nous ont assuré maintes fois qu'ils n'envisageaient pas de mettre au point un programme de détournement de nos rivières qui coulent vers le nord. Nous ne demandons qu'à le croire mais il est souvent difficile de faire confiance aux gouvernements, comme ont pu s'en rendre compte dernièrement les citoyens du Manitoba qui ont découvert qu'un projet hydro-électrique était en cours dans cette province. Monsieur l'Orateur, j'exhorte le ministre de l'Environnement (M. Davis) à renoncer à toute étude de nos ressources en eau comportant la possibilité de détournement des cours d'eau. Pourquoi ne pas utiliser ces fonds à des recherches archéologiques ou écologiques ou à des projets d'expansion économique avantageux pour nos indigènes?

Je prie le ministre de l'Environnement de se désolidariser, au nom du gouvernement fédéral, de cette entente avec l'Ontario, qui est peut-être la première étape d'un autre immense projet hydro-électrique avec son effrayant cortège de barrages, d'inondations et de destruction du milieu. Nous, du nord-ouest de l'Ontario, ne voulons pas d'une entreprise comme le projet hydro-électrique de la baie James, au Québec, ou comme le projet de détournement des eaux de la rivière Churchill au Manitoba. Nous prions les deux paliers de gouvernement de rappeler leurs ingénieurs et hydrologues—de renoncer à tout cela et pour de bon. Toute tentative de détournement des eaux de nos grandes rivières coulant vers le Nord, dans le nord-ouest de l'Ontario, se heurtera à une résistance légale et bien organisée. Il existe actuellement une association active de citoyens chargés de surveiller étroitement toute activité relative au détournement des eaux dans notre région.